

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que neuf points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 22 avril 2008 en la Maison communale de Rhisnes à 18 H 30 précises. Les cinq premiers points émanent de Monsieur Philippe Soutmans, Conseiller Communal Ecolo, les trois suivants sont issus du groupe PS. Le dernier provient de Messieurs Jean-Marc Toussaint et Philippe Soutmans respectivement conseillers communaux PS et Ecolo.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. Ferme aux Chiens:
Suite à la décision du Ministre du Développement Territorial de refuser le permis unique aux promoteurs ce 21 mars 2008.
 - 1.1. Quelle interprétation le Collège fait-il de cette décision ?
 - 1.2. Comment la zone de Police est-elle informée de la décision du Collège en ces matières ?
 - 1.3. Comment le Collège va-t-il procéder pour inviter les propriétaires à remettre le site dans son état initial et le verger abattu en particulier ?
 - 1.4. Quelle attitude le Collège compte-t-il adopter pour ramener la sérénité et éviter tout blocage ultérieur afin d'assurer le maintien du patrimoine dans le respect des riverains ?

2. " Crèche " à l'école communale de Saint-Denis:
Le 10 avril, les parents de l'école communale de Saint-Denis étaient informés du lancement d'une " crèche " au sein de l'école et pour ce faire, du déménagement de classes dans un module (porta cabine) dans la cour de l'école. La demande de " crèches " est importante et nous apprécions le volontarisme du Collège à cet égard, dès lors:
 - 2.1. Le Collège peut-il préciser ses intentions et donner quelques précisions sur ce projet ?
 - 2.2. Quel type de convention a été signée avec la gardienne privée engagée à cet effet dans un bâtiment public ? Avec quelle reconnaissance de l'ONE et d'IMAJE ?
 - 2.3. Quel en sera le coût supporté par la Commune ?

3. Audit du service des travaux:

Le Collège peut-il présenter aux Conseillers, les résultats de l'audit qui a été approuvé par le Conseil Communal en 2006 ?

4. Réponse au courrier des Conseillers:

Suite à l'incendie d'une habitation à Meux, les Conseillers Communaux et CPAS Ecolo ont interrogé le Collège par un courrier le 1^{er} avril. A cette date, nous n'avons pas reçu de réponse à nos questions:

- 4.1. Quelles sont les procédures (logement, aide administrative, psychologique,...) à suivre en pareilles circonstances.
- 4.2. Quelles consignes ont été données au personnel du CPAS ou aux ouvriers communaux pour venir en aide à cette famille qui en aurait eu bien besoin ?
- 4.3. Quelles ont été les marques de solidarité du Collège à leur égard ?

5. Réponse au courrier de Hope (Palestine) :

Le 11 avril, l'Asbl Hope adressait une demande d'intervention au Bourgmestre pour une bourse d'études destinée à un(e) étudiant(e) palestinien(ne) . Quelle est la réponse du Collège à cette initiative ?

6. Conseil Communal des Aînés (projet de délibération mentionné ci-dessous)

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L 1122-35 stipulant que le Conseil Communal peut constituer des conseils consultatifs;

Vu l'existence d'une Commission des Aînés;

Vu la circulaire du 23 juin 2006 de la Région Wallonne;

Vu la pyramide des âges à La Bruyère;

Vu la nécessité de prendre en considération l'avis de nos aînés dans le développement des projets communaux et du CPAS;

Vu qu'il convient de permettre à nos aînés de rester des citoyens à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale;

Vu les moyens dégagés par la Région Wallonne dans le cadre du Plan Marshall afin de développer des emplois au service des seniors et de coordonner et soutenir les Conseil des seniors actifs;

Vu le projet rentré dans ce cadre par la Commune;

Vu la réponse positive du Ministre J-C Marcourt qui octroie un équivalent temps plein pour ce projet jusqu'au 21/12/2009 (lettre en annexe);

Sur proposition du groupe PS;

DECIDE, à l'unanimité

Art 1^{er}:

De créer un Conseil Consultatif des Aînés

Art 2:

De mettre sur pied un groupe de travail composé des 4 groupes politiques du Conseil Communal, des représentants des clubs de 3x20, des représentants de l'ancienne Commission des Aînés et de l'agent communal recruté avec le subside de la Région Wallonne qui définira les missions du Conseil ainsi que la manière de le composer.

Art3:

de charger le Collège Communal de l'exécution de la présente décision

7. La ferme aux chiens: Suites du refus de délivrance du permis

8 Cap 48 City Trophy: Participation de la commune de La Bruyère: Projet de délibération mentionné ci-dessous

Quelle réponse le Collège compte-t-il donner à la demande qui lui a été adressée de participer à la deuxième édition du Cap 48 City Trophy qui se déroulera à Namur le samedi 23 août prochain ?

Le Conseil,

Ayant pris connaissance de l'invitation à participer au " CAP48 CITY TROPHY " qui aura lieu le samedi 23 août 2008 à la Citadelle de Namur;

Vu le dossier de présentation figurant au dossier de cette 2^{ème} édition du " CAP48 CITY TROPHY " journée placée sous le signe du défi et de la solidarité rassemblant une cinquantaine de villes et communes de la Communauté Française autour de personnes moins valides;

Tenant compte de l'intérêt, pour la Commune, de s'impliquer dans un tel projet visant, d'une part, à récolter des fonds destinés à l'opération Cap 48 et, d'autre part, à sensibiliser notre Commune au problème du handicap ;

Vu le plan de communication annexé au projet et garantissant un apport publicitaire conséquent tant en radio qu'en télévision et un large écho dans la presse écrite;

Considérant enfin l'intérêt de la rencontre avec d'autres Communes dans un esprit de solidarité doublé d'un mélange de dépassement de soi et de détente, cette journée étant en outre organisée dans le cadre d'une journée spéciale du Beau Vélo de Ravel;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

DECIDE,

- d'inscrire la Commune à la 2^{ème} édition de " CAP 48 CITY TROPHY " qui se déroulera à la Citadelle de Namur le 23 août 2008;*
- de constituer une équipe composée de 3 à 6 personnes, dont une ou plusieurs d'entre elles en situation de handicap;*
- de verser le droit d'inscription qui s'élève à 1000 euros à CAP48;*
- de charger _____ de l'organisation de cette événement*

OU

DECIDE,

de ne pas inscrire, malgré l'intérêt d'une telle journée, la Commune à la 2^{ème} édition de " CAP48 CITY TROPHY ".

9. RFC Meux et parts communales:

Le courrier des lecteurs du quotidien " Vers l'Avenir " doublé d'une lettre personnalisée a confirmé les appréhensions émises oralement lors du dernier Conseil Communal par Philippe Soutmans (pour Ecolo) et Thierry Chapelle (pour le PS) au sujet de l'avenir des terrains du RFC Meux et de son éventuel transfert vers les " parts communales " du même village, cultivées par plusieurs agriculteurs de l'Entité. Suite au reportage de Canal C, ceux-ci s'émeuvent à leur tour dans ce courrier, de l'incertitude dans laquelle ils sont plongés suite aux rumeurs et à l'absence de réponse claire du Collège notamment à nos questions du dernier Conseil Communal. Dès lors, les groupes PS et Ecolo aimeraient connaître la position actuelle du Collège à ce sujet de manière à informer correctement les agriculteurs concernés mais aussi les dirigeants et supporters du RFC Meux:

- 1) A ce stade de votre réflexion, quelle est la réalité de ce projet et quelles en sont les motivations?
- 2) Comment les agriculteurs et les dirigeants du RFC Meux ont-ils été associés à votre réflexion ou le seront-ils à votre décision ?
- 3) Quel est le type de contrat qui lie la Commune et les agriculteurs au sujet de ces parts communales ?
- 4) Quels sont les projets du Collège concernant le maintien de la mixité des fonctions (résidentielles, sportives, économiques) dans la Commune et à Meux en particulier et ce, en lien avec la problématique de la mobilité des plus jeunes ou des plus âgés ?
- 5) Quel sera le budget consacré aux transferts du RFC Meux et du Tennis Club de La Bruyère en périphérie ?

La Bruyère, le 17 avril 2008

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE